



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-NOT.131

Déposé le : 25.02.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Autonomie énergétique du patrimoine immobilier du Canton

Texte déposé

La stratégie Énergétique 2050, largement plébiscitée par le peuple Suisse - canton de Vaud en tête, s'appuie sur trois axes :

- Abandon progressif du nucléaire
- Augmentation de l'efficacité énergétique
- Développement des énergies renouvelables

Pour le volet du développement des énergies renouvelables, le rôle de l'État se limite souvent à améliorer les conditions cadres et à encourager les initiatives privées ou collectives.

Pour atteindre les objectifs très ambitieux fixés à 2050, la contribution responsable de tous les acteurs est nécessaire, l'État propriétaire foncier et consommateur d'énergie devrait également montrer l'exemple afin de faire sa part et de donner une impulsion forte, aux collectivités publiques et aux privés, à en faire de même.

Acheter de l'électricité certifiée hydraulique c'est bien, mais cela ne suffit pas, il est essentiel d'augmenter massivement les capacités de production renouvelable d'électricité.

L'électricité est une énergie précieuse qui peut être produite à large échelle dans notre canton. Malgré des gains d'efficacité attendus, la consommation d'électricité ne va certainement pas fléchir étant donné les applications toujours plus étendues utilisant celle-ci comme énergie primaire (transport, pompes à chaleur, hydrogène, etc.)

Les signataires de la motion demandent que l'État de Vaud donne une impulsion forte, en montrant l'exemple du développement de capacités de production d'électricité photovoltaïque, pour permettre l'autonomie électrique de son patrimoine immobilier. Cette autonomie s'entend par le fait de produire autant que ce qui est consommé.

Nous demandons au Conseil d'Etat :

1. De présenter un plan d'investissement pour équiper en installations photovoltaïques de production d'électricité d'ici dix ans au plus, toutes les surfaces de toitures et de façades qui s'y prêtent sur les propriétés appartenant au Canton.
2. D'accélérer les projets d'assainissement énergétiques du parc immobilier du Canton en veillant à l'usage de la chaleur renouvelable et d'assurer l'autonomie électrique de son patrimoine immobilier.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate
- (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Suter Nicolas

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 25 février 2020

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergei

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Bolay Nicolas

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cala Sébastien

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dubois Carole

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Eggenberger Julien

Epars Olivier

Evéquois Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Fonjallaz Pierre

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genoud Alice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Gardon Jean-Claude

Glauser Krug Sabine

Glauser Nicolas

Glaysre Yann

Gross Florence

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 25 février 2020

Jobin Philippe	Mottier Pierre François 	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neumann Sarah	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Neyroud Maurice	Schelker Carole 
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick 
Labouchère Catherine 	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric 
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Petermann Olivier 	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Suter Nicolas 
Marion Axel	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Matter Claude 	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Meldem Martine	Richard Claire	Volet Pierre 
Melly Serge	Riesen Werner	Vuillemin Philippe 
Métraux-Botteron Anne-Laure	Rime Anne-Lise 	Vuilleumier Marc
Meystre Gilles 	Romanens Pierre-André 	Wahlen Marion
Miéville Laurent	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal 
Mischler Maurice	Roulet-Grin Pierrette 	Weissert Cédric
Misiego Céline	Rubattel Denis 	Wüthrich Andreas
Mojon Gérard	Ruch Daniel	Zünd Georges 
Montangero Stéphane	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre